

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 23 juin 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2023

### MÉDIATHÈQUES - ACQUISITION D'UN FONDS DE MANUSCRITS D'ERNEST PÉROCHON

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Eric BRINEAU, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Clément COHEN, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Gérard LABORDERIE à Romain DUPEYROU, Gérard LEFEVRE à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Valérie VOLLAND, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Corinne RIVET BONNEAU à Sonia LUSSIEZ, Nicolas ROBIN à François GUYON, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Méлина TACHE à Ségolène BARDET, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Séverine VACHON à Alain LECOINTE, Nicolas VIDEAU à Anne-Lydie LARRIBAU, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Eric BRINEAU, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Michel PAILLEY.

#### Titulaires absents excusés :

Christophe GUINOT, Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 29 JUIN 2023**

#### **MÉDIATHÈQUES - ACQUISITION D'UN FONDS DE MANUSCRITS D'ERNEST PÉROCHON**

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Niortais a l'opportunité d'acquérir le fonds de manuscrits d'Ernest Pérochon, écrivain niortais et lauréat du Prix Goncourt 1920 pour son roman « Nêne ».

#### **Éléments biographiques**

L'écrivain niortais Ernest Pérochon est né dans le bocage bressuirais, à Courlay en 1885, dans une famille de paysans protestants. Il est admis à l'École normale de Parthenay en 1900, puis devient instituteur. Après avoir effectué son service militaire, il est nommé à Saint-Paul-en-Gâtine puis à Vouillé.

En 1912, Pérochon publie son premier roman sous forme de feuilleton pour la presse. "Les Creux de maisons" paraît dans le journal « L'Humanité » de Jaurès. L'année suivante, Ernest Pérochon publie le même roman à compte d'auteur et obtient trois voix au prix de la Vie Heureuse (futur prix Fémina).

Gaston Chéreau (1872-1937), écrivain, journaliste et photographe né à Niort, rencontre Pérochon, après avoir lu "Les Creux de maisons". C'est le début de leur amitié. L'instituteur de Vouillé termine son troisième roman intitulé « Nêne » en 1914.

En 1920, Ernest Pérochon décide de faire imprimer à compte d'auteur ses deux romans chez le libraire-imprimeur niortais Georges Clouzot pour les présenter à l'Académie Goncourt. Le roman « Nêne » est alors préfacé par Gaston Chéreau. Le 11 décembre 1920, « Nêne » est couronné par le prix Goncourt.

L'éditeur parisien Plon rachète alors les droits et réédite avec de forts tirages les œuvres de Pérochon. Dès 1921, Pérochon peut abandonner l'enseignement et vivre de sa plume. Le couple Pérochon s'installe à Niort, d'abord au 1 rue de la Quintinie puis au 25 avenue de Limoges. Ecrivain désormais connu et reconnu, Ernest Pérochon devient à son tour mentor pour de jeunes auteurs.

Le réseau des médiathèques est propriétaire depuis 2005 du manuscrit autographe de « Nêne », adressé par l'auteur à Georges Clouzot : c'est l'une des quatre copies manuscrites partiellement retravaillée destinée à l'imprimeur-éditeur de Niort.

Par ailleurs, la maquette d'un programme d'illustration d'une édition populaire du roman « Les creux de maisons » est conservée à la Médiathèque Pierre-Moinot de Niort. Cette version sans le texte, réalisée vers 1920-1930, comporte 34 gravures sur bois de Robert Genet illustrant plusieurs chapitres du roman d'Ernest Pérochon.

Hormis quelques pièces qui ont pu se trouver en vente publique et la correspondance très volumineuse d'Ernest Pérochon, les archives littéraires de cet écrivain sont rares car elles ont été soigneusement conservées dans la famille.

Dans le fonds actuellement proposé à la vente par Jean Debenest, petit-fils d'Ernest Pérochon, toutes les œuvres littéraires de l'écrivain sont présentes sous forme de manuscrits, en plusieurs versions, tantôt de la main d'Ernest, tantôt de la main de son épouse.

Cet ensemble est de très loin la source la plus conséquente pour l'étude de l'œuvre de l'auteur, son acquisition représente une occasion unique pour notre collectivité :

- **Valorisation du patrimoine local et enrichissement culturel** : l'acquisition de ce fonds rare et précieux permettra d'enrichir significativement les collections du réseau tout en complétant les fonds d'écrivains ou d'artistes déjà conservés par la Médiathèque Pierre-Moinot, particulièrement celui de Gaston Chérau dont Ernest Pérochon était l'ami. C'est bien-sûr aussi une occasion exceptionnelle de mettre en lumière le travail d'un écrivain local reconnu, et d'offrir à tous les citoyens un accès direct à l'œuvre de cet important auteur.
- **Attractivité culturelle, éducation et recherche** : la mise à disposition au public de ces manuscrits pourra intéresser chercheurs et étudiants et susciter des collaborations avec d'autres institutions culturelles, régionales ou nationales.
- **Conservation** : au cœur des missions de la médiathèque centrale d'agglomération, l'acquisition du fonds Pérochon garantira sa conservation et sa valorisation à long terme. Cette mission concerne de fait les collections de manuscrits, de livres anciens, de livres d'artistes, d'estampes, de photographies, etc... qui constituent un ensemble important en Nouvelle-Aquitaine. Cette acquisition représente donc l'opportunité de concourir activement à la diffusion et à la promotion des fonds qui contribuent à la mise en valeur du patrimoine local, des œuvres et des créateurs.

Par ailleurs, l'acquisition de ce fonds, estimé à 50 000 € TTC, pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% par le Ministère de la Culture dans le cadre du programme « Acquisitions et Restaurations Patrimoniales d'Intérêt National » (ARPIN).

Dès lors, étant entendu que les crédits sont inscrits au Budget Principal, le plan de financement prévisionnel de cette acquisition est le suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant TTC		Montant	Taux
Acquisition du fonds	50 000 €	Ministère de la Culture - ARPIN	25 750 €	50%
Frais d'expertise	1 500 €	Autofinancement CAN	25 750 €	50%
Total	51 500€	Total	51 500 €	100%

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition du fonds Pérochon proposé à la vente par Jean Debenest et le plan de financement prévisionnel afférent ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Alain CHAUFFIER**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**